



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2025

PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

Date d'envoi de la convocation : 17/11/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 02

Nombre de membres absents : 02

¤¤¤¤¤

L'an deux mille vingt-cinq le 25 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **PEYRIERE Pascal, maire.**

Présents :

CZARNEKI Loïc, VOLLE Daniel, BRUNEL Patricia, adjoints,

CHARMASSON Fabien, MOULINET Camille, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, BOUCHARD Michel, conseillers municipaux.

Absents représentés : **BREYSSE Aurélie** procuration à **BRUNEL Patricia, GIRARD Sandrine** procuration à **FILLIUNG Benjamin,**

Monsieur Daniel VOLLE a été nommé secrétaire.

¤¤¤¤¤

Rappel ordre du jour :

⇒ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16/10/2025.

⇒ Délibérations :

- Marché public de travaux - Autorisation au maire à signer les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de la maison Sabot/Bousquet.
- Marché public de travaux - Autorisation au maire à signer les avenants aux marchés de travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie de Chusclan.
- Autorisation au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent 2025).
- Motion relative à la clarification de la responsabilité juridique et à la préservation de la couverture assurantielle des manifestations taurines de traditions locales.

⇒ Informations et questions diverses

¤¤¤¤¤

- Election du secrétaire de séance.

Monsieur Daniel VOLLE a été nommé secrétaire.

- Approbation du Procès-Verbal du 16/10/2025.
Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le Procès-verbal du 30 septembre 2025.

APPROUVE A L'UNANIMITE

380380380

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 052/2025 : Marché public de travaux - Autorisation au maire à signer les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de la maison Sabot/Bousquet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 007/2025 du conseil municipal en date du 11 février 2025 approuvant les marchés relatifs suite à la consultation de travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de la maison Sabot sur la commune de Chusclan.

Vu la délibération N° 038/2025 du conseil municipal en date du 11 août 2025 autorisant monsieur le maire à signer les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de la maison Sabot/Bousquet,

Vu la délibération N° 047/2025 du conseil municipal en date du 30 septembre 2025 autorisant monsieur le maire à signer les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de la maison Sabot/Bousquet,

Vu la délibération N° 050/2025 du conseil municipal en date du 16 octobre 2025 autorisant monsieur le maire à signer les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de la maison Sabot/Bousquet,

Vu le projet d'avenants prévoyant prendre en compte des modifications de prestations au projet imposées par les imprévus de chantier et les nouvelles exigences du maître d'ouvrage adaptations des travaux nécessaires,

Considérant que le montant des moins-values et des plus-values est détaillé dans chaque avenant joint à la présente délibération,

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,

MISE AUX VOIX :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le nouveau montant global du marché de **835 885.34 € HT, soit 1 003 062.41 € TTC**
- **Approuve** les avenants joints à la présente délibération fixant les nouveaux montants des marchés :
 - TRIOLA – avenant N° 4 - Lot 4
 - CHATAIGNIER – avenant N° 3 - Lot 5
 - CPI – avenant N° 2 - Lot 6
 - MCS – avenant N° 3 - Lot 7
 - PPS – avenant N° 4 - Lot 9
 - THERMIQUE DU MIDI - avenant N° 3 – Lot 10
 - NUANCES ET REFLETS – avenant N° 2 - Lot 11

Tableau récapitulatif :

Réhabilitation maison Sabot		HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT
Lot	Entreprise	MARCHE DE BASE délib 007/2025 du 11/02/2025	AVENANTS délib 38/2025 du 11/08/2025	AVENANTS délib 047/2025 du 30/09/2025	AVENANTS délib 050/2025 du 16/10/2025	MARCHE + TS par lots	AVENANTS délib 052/2025 du 25/11/2025	MARCHE + TS par lots
1	SOMEc	444 470,22 €	10 121,32 €	6 134,09 €		460 725,63 €		460 725,63 €
2	CHATAIGNIER	88 839,50 €	- 1 108,50 €			87 731,00 €		87 731,00 €
3	CHATAIGNIER	8 289,65 €	6 552,30 €		- 2 756,60 €	12 085,35 €		12 085,35 €
4	TRIOLA	74 313,80 €	- 3 913,19 €		1 141,20 €	71 541,81 €	2 070,14 €	73 611,95 €
5	CHATAIGNIER	33 493,90 €		7 055,40 €		40 549,30 €	27 369,90 €	67 919,20 €
6	CPI	21 473,44 €				21 473,44 €	10 545,19 €	32 018,63 €
7	MCS	6 921,47 €		1 779,70 €		8 701,17 €	904,20 €	9 605,37 €
8	REGARD INDUSTRIES	22 163,54 €	581,60 €			22 745,14 €		22 745,14 €
9	PPS	27 173,63 €	- 1 598,00 €	2 753,00 €		28 328,63 €	2 035,00 €	30 363,63 €
10	THERMIQUE DU MIDI	23 580,00 €	445,00 €			24 025,00 €	3 220,00 €	27 245,00 €
11	NUANCES ET REFLETS	7 651,64 €				7 651,64 €	4 182,80 €	11 834,44 €
		758 370,79 €	11 080,53 €	17 722,19 €	- 1 615,40 €	785 558,11 €	50 327,23 €	835 885,34 €
								167 177,07 €
						Montant marché + avenants		1 003 062,41 €

- **Autorise** le maire à signer l'ensemble des pièces concernant ces avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de la maison Sabot/Bousquet.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 053/2025 : Marché public de travaux - Autorisation au maire à signer l'avenant de l'entreprise CPI – Lot N°3 au marché de travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 013/2025 du conseil municipal en date du 20 mars 2025 approuvant les marchés de rénovation énergétique de l'école et de la mairie de Chusclan,

Vu le projet d'avenant de l'entreprise CPI – Lot N°3 prévoyant prendre en compte des modifications de prestations au projet imposées par les imprévus de chantier et les nouvelles exigences du maître d'ouvrage adaptations des travaux nécessaires,

Considérant que le montant en plus-value est détaillé dans l'avenant joint à la présente délibération,

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,

MISE AUX VOIX :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le nouveau montant global du marché **de 754 534,86 € HT, soit 905 441,83 € TTC** :
- **Approuve** l'avenant N° 2 de l'entreprise CPI – Lot N°3 joint à la présente délibération et fixant le nouveau montant du marché.

Tableau récapitulatif :

Travaux rénovation énergétique		HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT
Lot	Entreprise	MARCHE DE BASE délib 013/2025 du 20/03/2025	AVENANT délib 39/2025 du 11/08/2025	AVENANT délib 046/2025	AVENANT délib 051/2025 du 16/10/2025	MARCHE + TS par lots	AVENANT délib 053/2025 du 25/11/2025	MARCHE + TS par lots
1	CHATAIGNIER	59 702,25 €		- 10 884,50 €	1 000,00 €	49 817,75 €		49 817,75 €
2	SUTTER	275 000,00 €	- 39 276,71 €	3 166,80 €		238 890,09 €		238 890,09 €
3	CPI	64 500,00 €				64 500,00 €	1 990,32 €	66 490,32 €
4	MERIDIONALE ETANCHEITE	24 000,23 €	6 112,00 €			30 112,23 €		30 112,23 €
5	ISPE BAT	43 552,69 €				43 552,69 €		43 552,69 €
6	NUANCES ET REFLETS	20 755,81 €		17 926,23 €		38 682,04 €		38 682,04 €
7	PPS	43 281,00 €	7 972,00 €	2 626,00 €		53 879,00 €		53 879,00 €
8	THERMIQUE DU MIDI	225 400,00 €	- 10 850,00 €			214 550,00 €		214 550,00 €
9	SEIPI	18 560,74 €				18 560,74 €		18 560,74 €
		774 752,72 €	- 36 042,71 €	12 834,53 €	1 000,00 €	752 544,54 €	1 990,32 €	754 534,86 €
							150 906,97 €	20%TVA
							905 441,83 €	TTC

- Autorise** le maire à signer l'avenant de l'entreprise CPI – Lot N°3 aux marchés de travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie de Chusclan.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 054/2025 : Autorisation au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent 2025).

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2025 est de 4 523 793,87 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et restes à réaliser),

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 130 948,46 €, soit 25 % de 4 523 793,87 €.

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (Crédits ouverts)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2025	Crédits pouvant être ouverts
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	35 000,00		8 750,00
Chapitre 204 (subvention d'équipements versées)	5 000,00		1 250,00
Chapitre 21 (immobilisations corporelles) hors opérations	467 628,28		116 907,07
Chapitre 21 (immobilisations corporelles) Opérations équipement	30 000,00		7 500,00
Chapitre 23 (immobilisations en cours) hors opérations	1 761 218,00		440 304,50
Chapitre 23 (immobilisations en cours) Opérations équipement	2 152 387,00		538 096,75

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2026, selon la répartition suivante : (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent).

Chapitre 20 immobilisations incorporelles hors opération : **8 750.00 €**
 Chapitre 204 (subvention d'équipements versées) : **1 250.00 €**

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) hors opération **116 907.07 €**
 Chapitre 21 (immobilisations corporelles) **par opération** :

Opération	Compte	Crédits votés au BP 2025 (Crédits ouverts) + DM	Crédits pouvant être ouverts
1001 – terrains nus	2111 – frais de notaires	20 000.00 €	5 000.00
60 – Autres réseaux – vidéosurveillance	2158 – Autres installations- matériel et outillage techniques	10 000.00 €	2 500.00

Chapitre 23 (immobilisations en cours) hors opération **440 304.50 €**
 Chapitre 23 (immobilisations en cours) **par opération**

Opération	Compte	Crédits votés au BP 2025 (Crédits ouverts)	Crédits pouvant être ouverts
22 – enfouissement réseaux secs	231 – immobilisations corporelles en cours	10 000.00	2500.00
44 – maison « sabot »	231 – immobilisations corporelles en cours	1 018 272.00	245 568.00
64 - chemin de Bagnols	231 – immobilisations corporelles en cours	81 374.00	20 343.50
65 – rénovation énergétique des bâtiments	231 – immobilisations corporelles en cours	998 717.00	249 679.25

Le montant total des crédits pouvant être ouverts étant inférieur au plafond des 25% autorisé de **1 130 948.46 €**,

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,

MISE AUX VOIX :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au vote du budget primitif 2026.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°55/2025 : Motion relative à la clarification de la responsabilité juridique et à la préservation de la couverture assurantielle des manifestations taurines de traditions locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les manifestations taurines de type abrivado, bandido ou encierro constituent une part essentielle du patrimoine culturel, social et économique de la Petite Camargue, reconnue par les autorités préfectorales et largement partagée par la population locale ;

Considérant que les communes, les comités des fêtes et les manadiers mettent en œuvre des dispositifs de sécurité rigoureux, conformément aux *guides de bonnes pratiques* édictés par les préfectures du Gard, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône ;

Considérant que, malgré ces précautions, des accidents surviennent parfois du fait du comportement volontairement imprudent de certains spectateurs, qui se placent eux-mêmes en danger en méconnaissant les consignes de sécurité ;

Considérant que la législation actuelle, et notamment l'article L.211-16 du Code rural et de la pêche maritime, établit une responsabilité de plein droit du propriétaire de l'animal, sans prendre en compte la faute de la victime ni le respect des règles de sécurité par les organisateurs ;

Considérant que cette situation crée une **injustice manifeste** pour les manadiers et les collectivités organisatrices, qui se trouvent condamnés malgré le respect scrupuleux de leurs obligations ;

Considérant que, face à cette incertitude juridique, **plusieurs compagnies d'assurance ont décidé de se retirer du marché des garanties liées aux manifestations taurines**, considérant le risque non assurable ;

Considérant que cette décision menace directement la tenue de ces événements, le tissu économique local et un pan entier du patrimoine culturel camarguais.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,

MISE AUX VOIX :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Exprime sa vive préoccupation** quant au retrait des assureurs, qui rend matériellement impossible l'organisation de nombreuses fêtes traditionnelles dès les prochaines saisons ;
- **Demande au Gouvernement** et plus particulièrement au Garde des Sceaux, ministre de la Justice, ainsi qu'au ministre de l'Agriculture, d'engager une réflexion urgente afin d'adapter la législation sur la responsabilité des propriétaires d'animaux et des organisateurs ;
- **Propose l'ajout suivant** à l'article L.211-16 du Code rural :
« La responsabilité du propriétaire de l'animal ne saurait être engagée lorsque le dommage résulte du comportement volontairement imprudent de la victime, notamment lorsque celle-ci a méconnu les règles de sécurité affichées par l'organisateur ou imposées par l'autorité administrative. »
- **Appelle les parlementaires du Gard et des départements voisins** à soutenir cette initiative et à relayer au niveau national cette demande légitime, dans un esprit d'équité, de sécurité et de préservation du patrimoine camarguais ;
- **Mandate le Maire** pour transmettre la présente motion aux ministères concernés, aux préfets du Gard, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'aux associations représentatives des manadiers et aux fédérations de traditions taurines.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Informations et Courriers divers

- ⇒ Monsieur le maire présente le bilan de la délinquance sur la commune. Le nombre d'actes malveillants est en baisse avec seulement 15 interventions sur l'année 2025. Le système de vidéoprotection contribue certainement au maintien de la sécurité dans le village.
- ⇒ La cérémonie du 11 novembre a réuni de nombreuses personnes. Remerciements au 1^{er} REG pour le piquet d'honneur, à l'Ensemble Vocal Monticant et aux enseignants et élèves de l'école de Chusclan ainsi qu'à la population d'avoir participer à cette cérémonie officielle.
- ⇒ Les festivités de fin d'année se préparent activement. Elles ont débuté par le concert de l'Orgue dont la qualité des prestations a été particulièrement appréciée. Les illuminations de Noël seront installées dès la semaine prochaine, le repas des aînés aura lieu le 6 décembre et l'arbre de Noël des enfants le 12 décembre.
- ⇒ Les projecteurs des courts de tennis sont en attente de réparation en raison d'une livraison retardée du matériel.

Fait à CHUSCLAN, le 02/12/2025.

Le MAIRE,

PEYRIERIE Pascal.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

VOLLE Daniel



